

NOTE D'ORIENTATION RELATIVE AUX PROJETS ENVISAGES
DANS LES DOMAINES DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE
L'EGALITE DES CHANCES
17 AVRIL 07

Préambule

La présente note a pour objectif d'informer les membres du Collège sur les projets élaborés dans le domaine «Egalité des Chances-Coopération au Développement ».

Cette note d'orientation vise tout particulièrement à donner une assise à l'Echevinat de l'Egalité des Chances qui, rappelons-le a été créé pour la première fois à Evere, lors de l'installation des nouveaux Conseil Communal et Collège, issus des élections d'octobre 06.

Cette note d'orientation permettra à l'Echevinat de s'orienter vers l'élaboration de quelques projets concrets et de créer un réseau de partenaires sur le terrain. A cet effet, des consultations seront menées avec des partenaires potentiels (monde associatif, autres échevinats, entreprises, écoles...) afin d'ouvrir le dialogue, se connaître, mener des réflexions sur des problématiques liées à notre commune, d'élaborer des projets communs, d'échanger les expériences...

Cette note sera complétée par un plan d'action concret qui comprendra les phases d'exécution, de suivi et d'ajustement. Cet instrument nous permettra également de dresser un bilan de nos actions ainsi que d'évaluer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints ou non, les difficultés rencontrées, le réseautage effectué... L'évaluation en elle-même permettra d'affiner les objectifs de départ, de les adapter aux réalités de terrain rencontrées et aux ressources existantes. A cet effet, la concertation et les discussions menées avec les acteurs de terrain seront déterminantes.

L'ensemble des projets relatifs à la compétence «Egalité des Chances» présentés dans la présente note n'en sont, à ce stade, qu'à l'élaboration théorique et leur faisabilité reste dès lors à décliner, nécessitant, entre autres, la recherche de partenaires (plus particulièrement associatifs), les rencontres et discussions avec ces derniers et la recherche de subsides. En outre, la phase d'opérationnalisation des projets nécessite un développement plus conséquent portant sur les objectifs, la nature de l'activité (conférences, action de sensibilisation via une animation, projection de film ou documentaire...), les ressources envisagées (financières, humaines et infrastructure)...

De manière générale, on ne peut que constater que tant les nouvelles missions projetées que celles en cours dans les domaines de l'égalité des chances et la coopération au développement justifient pleinement l'engagement de personnel spécifique pour mener à bien ces missions.

I. EGALITE DES CHANCES

1. Introduction

La Belgique, via sa Constitution et d'autres lois reconnaît à chaque citoyen, quels que soient son origine, sexe, situation sociale et de santé, conviction ou croyance, des droits identiques à l'égalité des chances.

La loi du 15 février 1993 a créé le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, donnant ainsi naissance à l'un des premiers organismes de service public en Europe pour lutter contre le racisme. En 2003, ses missions ont été élargies à la lutte contre toutes les formes de discriminations -à l'exception des discriminations fondées sur le genre qui relèvent de la compétence de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes-, à la défense des droits des étrangers et à l'information à destination des autorités publiques quant aux flux migratoires.

De plus, depuis les années 90, la problématique de l'égalité des chances a pris corps au travers de la création de plusieurs institutions. A titre d'exemple, on citera la Cellule Egalité des Chances (Région de Bruxelles-Capitale) et la Communauté française Wallonie-Bruxelles :

a. Région Bruxelles-Capitale

La Cellule Egalité des Chances/Diversité fait partie de la Direction Ressources Humaines & Egalité des Chances du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette cellule est chargée de promouvoir de multiples actions dans le domaine de la politique d'égalité des chances et de la diversité.

Ses missions visent à ancrer l'égalité entre les femmes et les hommes, en regard des recommandations du sommet de Pékin (1995) en dressant un état des lieux des initiatives entreprises ou encore à entreprendre en Région bruxelloise. La cellule assure aussi un soutien financier aux associations bruxelloises qui développent des projets dans le domaine de l'égalité des chances et participe à des événements de sensibilisation en Région de Bruxelles-Capitale. Elle dispose également d'une coordinatrice régionale chargée de lutter contre la violence faite aux femmes au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et ce dans le cadre du plan d'action national violence conjugale 2004-2007.

b. La Communauté Française Wallonie-Bruxelles

Pour promouvoir une dynamique d'égalité des Chances dans les matières qui sont de sa compétence, la Communauté française Wallonie-Bruxelles dispose d'une Direction de l'Egalité des Chances qui dépend directement du Secrétariat général du Ministère de la Communauté française et de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles en charge de l'Egalité des Chances.

La Direction de l'Egalité des Chances du Ministère de la Communauté française travaille la question de l'égalité femmes/hommes dans le cadre des compétences de la Communauté Française. Il s'agit des matières personnalisables telles que les différents niveaux et types d'enseignement, l'éducation, la recherche scientifique, la culture (la musique, la danse, les arts de la scène, l'éducation permanente, les centres culturels, les arts des lettres, le patrimoine

culturel, etc.), la promotion à la santé, le sport, la jeunesse, l'aide à la jeunesse, l'audiovisuel et les médias.

Ses missions sont :

- Promouvoir et impulser une dynamique d'Egalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté Française;
- Etre un lieu de ressources ouvert à l'échange, la réflexion et la création;
- Informer le secteur associatif, être à son écoute, l'aider et le soutenir dans ses recherches et démarches;
- Initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Egalité des Chances, notamment par le développement d'outils, en Communauté Française.

Pourtant, malgré l'arsenal juridique et institutionnel développé durant les deux dernières décennies, force est de constater que nombre de nos concitoyens connaissent encore aujourd'hui des situations d'inégalité des chances qui non seulement ne sont pas acceptables au regard de nos principes mais portent aussi un coup fatal à la cohésion sociale.

Les discriminations, directes ou indirectes, touchent plus particulièrement les personnes fragilisées (personnes handicapées, habitant des quartiers défavorisés, femmes, personnes issues de l'immigration...). Il s'agit donc de veiller plus particulièrement à éradiquer ces discriminations et à tout mettre en œuvre pour ce faire.

Cette année 2007, placée sous le sceau européen de l'égalité des chances, ne doit que nous y inciter avec plus de force.

2. L'égalité des chances ou une tentative de définition

En l'absence d'une définition juridique, il est difficile de donner une définition rigoureuse à la notion de l'égalité des chances. Néanmoins, afin de la circonscrire au maximum, nous nous référons à la définition qui en est donnée par le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme :

«Dans une société d'égalité des chances et de diversité, chacun a droit au respect quels que soient son origine, son état de santé, son handicap, son orientation sexuelle, son âge,... Cette conception de la société se traduit par des actions multiples ».

Faire une priorité de l'égalité des chances, en tant que valeur centrale de notre société, c'est aussi choisir de **lutter contre les stéréotypes** et les préjugés qui stigmatisent et fragilisent les personnes visées par ceux-ci. On connaît les effets dévastateurs des discriminations en termes de difficultés spécifiques vécues par les personnes (*exemple* : le taux élevé de suicides des jeunes gays).

Promouvoir l'égalité des chances favorise l'évolution des **mentalités** et fait primer le respect, la tolérance et l'égalité sur les idées préconçues et le conservatisme.

La mise en œuvre en Belgique d'une politique globale d'égalité des chances nécessite, d'une part, que soient implémentés les **dispositifs légaux** tendant à lutter contre la discrimination. Ce pan curatif de la lutte contre les discriminations permet d'affronter bon nombre de situations discriminatoires qu'elles soient fondées sur le sexe, le genre, l'origine nationale ou

ethnique, la couleur de la peau, le handicap, l'état de santé, l'orientation sexuelle ou encore l'âge... qui existent encore aujourd'hui.

D'autre part, on constate aussi un manque de connaissance du pan préventif de la lutte contre les discriminations. Ainsi, les **actions prônant la diversité** et l'égalité de chances de manière générale sont peu connues et peu développées.

Pourtant, outre l'outil juridique qui consacre le droit aux personnes de se défendre contre les discriminations, des nombreuses actions peuvent également contribuer à mettre en œuvre une politique de lutte contre les discriminations.

En fonction du secteur et du champ d'action, les politiques d'égalité des chances se déclinent différemment. Dans certains secteurs de la vie sociale, tel que le secteur des services des administrations, une politique d'égalité des chances consistera à mettre en œuvre un échevinat de l'égalité des chances; des mesures d'accès à l'information, aux bâtiments,... des actions de respect des différences et de promotion de la tolérance. En matière d'emploi, c'est à travers des plans de diversité que la politique d'égalité des chances pourra se traduire. Ces **plans de diversité** couvrent **plusieurs aspects** : les actions en matière de sélection et de recrutement; les actions sur la carrière et les conditions de travail, les actions visant à changer la culture organisationnelle, des actions d'information tant envers la clientèle qu'envers les travailleurs potentiels.

La mise en œuvre de politiques d'égalité des chances permet de couvrir de manière transversale l'ensemble des publics cibles susceptibles d'être discriminés par le biais de l'installation d'une **politique de respect** de chacun de sa «*identité*».

En résumé nous retiendrons de cette définition :

- mise en œuvre de politiques incitant au changement des mentalités par la voie d'actions privilégiant le respect, la tolérance et la diversité ;
- la mise sur pied d'un échevinat de l'égalité des chances

3. De la théorie à la pratique

Une fois le cadre théorique établi, nous dressons un inventaire de quelques projets que nous souhaitons mettre sur pied dans les prochains mois. Ces projets sont soit basés sur des événements de portée internationale ou nationale que nous souhaitons amplifier à partir de notre commune (Journée de la Femme, Fête des Voisins, Journée de lutte contre le racisme...) soit nés de nos réalités quotidiennes (heurts entre les différentes communautés, montée d'intolérance dans certains quartiers mixtes, soutien à des initiatives de groupes de population...).

Le développement des projets se fera avec la ferme volonté de créer du lien entre les différents groupes de population, d'engager un travail d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les citoyens éverois. Quant aux objectifs poursuivis, ils seront axés sur l'amélioration de la participation civique et citoyenne, la responsabilisation des publics concernés et la socialisation.

3.1. Projets portants sur la thématique de la mixité et de la cohésion sociale

Animations de quartiers et d'espaces verts

Nous pourrions imaginer aux endroits mixtes espaces verts/logements (ex : parc Dekoster) d'y mener des animations liées au civisme, à l'environnement, à la propreté, aux différences culturelles... Celles-ci se feraient par la voie du théâtre-action ou de jeux collectifs durant les périodes de beaux temps.

Potager communautaire

La création d'un potager communautaire ouvert à des pensionnaires de maisons de repos, aux écoles, aux associations... permettrait de mettre «autour d'une parcelle» des personnes issues de différentes générations, nationalités, âges et d'aider ainsi à l'échange, à l'ouverture et à la connaissance mutuelle.

Fête des voisins

3.2. Projets portants sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes

Adoption de la charte «Egalité des Chances» par le Conseil Communal

La *Charte de l'Egalité des Chances*, si elle est adoptée par notre Conseil Communal, formalisera bel et bien la volonté de l'ensemble de la Commune à s'impliquer de manière dynamique dans l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. De plus, une fois adoptée par notre Commune, nous pourrions prendre part aux travaux du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce comité qui relève de l'Union Européenne est chargé de la définition, de l'impulsion et de la conduite de l'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Afin de promouvoir la coopération entre les Etats membres en matière d'égalité, y compris dans la politique locale, il recueille des données, procède à des analyses, études et évaluations des politiques nationales, définit les stratégies et les mesures de politique concertée ainsi que les instruments en vue de la mise en oeuvre de l'égalité. Ses principaux domaines d'activité sont l'approche intégrée de l'égalité dans toutes les politiques, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la traite des êtres humains, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision politique et publique.

Partenaires : Pouvoir Locaux Région de Bruxelles-Capitale, AVCB

Organisation d'un Conseil Communal des Femmes (8 mars 08)

Le Parlement fédéral a ouvert ses portes à une assemblée de femmes en mars 2000 et le Parlement bruxellois a, à son tour, accueilli en son sein des femmes d'horizons divers, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars dernier. En collaboration avec la Coordination régionale bruxelloise de la Marche mondiale des Femmes, l'Echevinat de l'Egalité des Chances souhaite développer cette expérience au niveau local et au sein de notre maison communale.

Cette journée permettra aux associations d'interpeller les mandataires politiques locaux sur une série de problématiques relevant des compétences locales. Elle sera l'occasion d'entamer un débat et une réflexion sur les actions menées ou à mener.

Organisation d'une journée de sensibilisation à l'égalité des salaires (31 mars 08)

Le 16 février 1966, à Herstal, éclatait une grève menée par 3.500 ouvrières de la F.N. (fabrique d'armes). Elles dénoncent l'injustice de leurs salaires, très inférieurs à ceux de leurs collègues. Elles entament ainsi 12 semaines de grèves sous le slogan «à travail égal, salaire égal».

Aujourd'hui encore le slogan demeure, de même que la revendication, tous deux symbolisés par la Journée de l'Equal Pay Day.

Partenaire : Syndicats

4. L'égalité des chances c'est l'affaire de tous...

Qui dit «égalité des chances» dit ou devrait dire «transversalité». A cet effet, plusieurs projets pourraient être menés de concert avec d'autres échevinats et plus particulièrement l'échevinat des affaires sociales.

A titre d'exemple et sans exhaustivité, voici deux projets qui pourraient être portés en partenariat par deux échevinats :

- Promotion Economique et Egalité des Chances

L'égalité des chances passe aussi par la liberté de tout un chacun à se rendre à l'endroit de son choix. Ceci n'est malheureusement pas possible pour nombre de personnes, handicapées ou à mobilité réduite. L'une des revendications du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme est l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments pour les usagers faibles. A cet égard, nous pourrions travailler sur deux fronts : la sensibilisation d'une part et la valorisation des efforts effectués d'autre part. Concrètement, il s'agirait d'organiser des rencontres avec les commerçants, par exemple, sur les possibilités d'améliorer l'accès de leurs structures aux personnes handicapées et à mobilité réduite ainsi que les possibilités de demander des subsides à cet effet.

Parallèlement à cela, la commune pourrait soutenir les initiatives en publiant un catalogue et en valorisant les efforts entrepris par des commerçants.

- Action sociale (personnes handicapées) et Egalité des Chances

Répondre à la sollicitation de la Ligue Braille en examinant (et éventuellement intégrant ?) les points repris dans leur note d'interpellation «dix pas vers l'égalité des chances».

- Action sociale et Egalité des Chances

Organisation d'un débat entre des anciens combattants «Belgo-Belges» et des anciens combattants africains avec le support du film de Mourad Boucif «la Couleur du Sacrifice». Ce film qui a obtenu le prix du meilleur documentaire et le grand prix du jury au Festival International du Film Indépendant de Bruxelles (2006) donne la parole à des hommes venus d'ailleurs qui, pour la plupart enrôlés de force, ont joué cependant un rôle crucial durant la seconde guerre mondiale. Cette rencontre pourrait être une belle opportunité d'échange interculturel et de la démonstration d'une lutte commune contre un ennemi commun (fascisme et nazisme), au-delà des différences ethniques et nationales...

- Action sociale (personnes handicapées) et Egalité des Chances

Projection du film «à nos amours» de Chergui Kharroubi qui traite de la vie sexuelle des personnes handicapées mentales. Ce film pourrait être suivi d'un débat avec la participation du réalisateur, d'un acteur du film et de la Ministre de l'Egalité des Chances, Brigitte Grouwels.

II. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

La Coopération au Développement a commencé à prendre de l'ampleur dans la commune d'Evere à partir de 2001. Dès 2002, la commune s'est engagée dans un partenariat avec la commune de Lokossa au Bénin et a mis sur pied un conseil consultatif de la coopération au développement. L'augmentation du budget annuel a permis l'octroi de subventions à diverses associations au Togo, en Palestine, en Amérique latine ainsi que le soutien logistique des actions dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale et de la commémoration de la mort d'Allende.

Actuellement la coopération au développement, faute de temps et de force vive c'est :

- ✓ La gestion du partenariat Evere-Lokossa :
 - Conception des appels à projets
 - Organisation des missions à Evere et à Lokossa
 - Suivi régulier et échanges avec Lokossa
 - Conception des rapports annuels
 - Elaboration et gestion du budget
 - Contacts réguliers avec l'AVCB

Jusqu'à présent, par manque de temps, les projets n'ont pas été préparés avec la rigueur nécessaire ; tant les objectifs spécifiques que les activités restent imprécis. Le manque d'indicateurs objectivables et quantifiables rend difficile l'évaluation objective du projet.

- ✓ Gestion du Conseil Consultatif de la Coopération au Développement (CCCD (présence réunion avec prise de notes, rédaction des PV et des rapports annuels, suivi des actions qui en découlent)
- ✓ Préparation des dossiers du Collège et conseils-informations pour l'octroi de subsides aux associations
- ✓ Préparation et gestion du budget
- ✓ Soutiens logistique et financier lors de la semaine de la solidarité internationale en novembre (repas fermette, spectacle, petits déjeuners OXFAM pour le personnel communal, pour les Everois et à Everna) et de la commémoration Allende en septembre.

Globalement la gestion de ces dossiers manque de suivi régulier et d'évaluation rigoureuse. De plus, d'autres actions pourraient être menées si la commune disposait de subsides supplémentaires.

L'engagement de personnel spécifique permettrait :

1. d'améliorer la gestion du partenariat Evere-Lokossa

- Nouvelles exigences de la DGCD avec subsides plus importants, ce qui demandera une préparation des dossiers plus approfondie, un suivi plus régulier et une évaluation plus rigoureuse
- Recherche de nouveaux bailleurs de fonds
- Recherche de partenaires potentiels pour projets de développement local
- Organisation d'un réseau de communes engagées dans un partenariat Nord-Sud pour échanges de bonnes pratiques et d'expériences
- Meilleure sensibilisation des Everois et du personnel communal
 - ✚ Actions ciblées écoles via présentation de la vidéo de sensibilisation réalisée par Lokossa avec suivi d'échanges entre classes
 - ✚ Actions ciblées maisons de quartier
 - ✚ Recherche d'associations existantes pour relais vis-à-vis de certaines communautés
 - ✚ Participation active aux événements communaux tels Evere en fête, Marché de Noël
 - ✚ Animations lors de la semaine de la solidarité internationale
 - ✚ Animations au marché De Knoop
 - ✚ Elaboration d'un forum des communes en partenariat avec les communes du Sud à Couleur Café
 - ✚ Relation régulière avec la presse (Le Soir, Vlan, La capitale, Brussel deze week, etc.)
 - ✚ Développement d'informations sur Lokossa et le partenariat au musée communal
 - ✚ Présentation du rapport annuel au conseil communal et devant le personnel communal
 - ✚ Rédaction d'articles pour l'Evere Contact et pour le Persevereren
 - ✚ Elaboration d'une plaque informative du partenariat aux entrées dans Evere et à l'entrée de la Maison communale
 - ✚ Réalisation d'une exposition à l'espace Delahaut ou dans le hall d'entrée de la maison communale pendant la Semaine de la Solidarité Internationale présentant les missions de l'année écoulée
 - ✚ Réalisation d'un folder de présentation du partenariat, à distribuer lors d'événements
 - ✚ Organisation d'événements comme concert chorale, etc. pour récolte de fonds afin d'aider des groupes de femmes
 - ✚ Organiser au sein de l'administration un comité de suivi des projets
 - ✚ Réaliser des montages « power point » du partenariat et des missions pour présentation devant le conseil communal, le CCCD, les enfants des écoles, le public des maisons de quartier, personnel communal, etc.

Mise en forme : Puces et numéros

2. de développer un partenariat Europe Est-Ouest.
Développement d'un partenariat ou d'actions de solidarité avec subsides de l'Union européenne vu l'ouverture de l'Europe aux pays de l'Est et à l'arrivée de ressortissants des pays de l'est.
3. de développer, via l'Union Européenne, un partenariat avec une commune du Maghreb (Maroc) vu le nombre de ressortissants de cette région à Evere. Ceci rejoindrait également les objectifs de l'UVCB qui souhaite une participation des communautés locales aux projets de développement.

4. de redynamiser le Conseil Consultatif de la Coopération au Développement via l'intégration de jeunes dans les membres et l'augmentation du nombre de réunions (6 à 8 fois par an).
5. d'investir davantage le dossier «Communauté flamande»
Ligne budgétaire pour la Coopération au Développement ouverte aux communes de la Région de Bruxelles Capitale avec soutien de la « Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten »
6. d'organiser une journée «parking gratuit» pendant la semaine de la solidarité internationale
7. d'organiser +/- 6 fois par an des soirées à thèmes pour inviter la population à s'ouvrir à d'autres cultures en faisant appel à des Everois d'origines diverses ainsi que pour lutter contre les phénomènes d'intolérance et de rejet
8. de rechercher divers financements pour le développement d'actions de plus petite envergure (Fondation Roi Baudouin), « Axe sud » de la Communauté française qui organise des échanges entre jeunes d'un pays du Nord et d'un pays du Sud
9. Présentation annuelle au Conseil Communal de l'évolution du partenariat «Lokossa-Evere »

En matière d'environnement, la commune d'Evere a été pionnière en Région de Bruxelles Capitale, en étant la 1^{re} commune à engager une éco-conseillère.

A l'heure de la mondialisation et du développement durable, la commune pourrait, dans le domaine de la Coopération au Développement, avoir une attitude proactive en diversifiant ses actions et en leur donnant davantage de rigueur dans leur suivi. Elle pourrait ainsi suivre l'exemple des communes de Molenbeek, d'Etterbeek, d'Anderlecht et de Bruxelles-Ville.

Fatiha SAIDI
Ann DENEFF
17 avril 07